

-----  
*Conseil Municipal du 6 novembre 2017*

**Présents** : . M.Batsalle, E. Bouvier, P. Glouannec, FP. Bermond, B. Exertier, N. Fontaine, F.Fourches, JF. Buffet, C.Hédouin, S. Loi, C. Perruisset, S.Roulet,. O. Vallet.

**Absentes excusées:** M.Pinson, A.Tornicelli (Pouvoir à O.Vallet) **Secrétaire de séance** : O.Vallet

**Préambule**

*Le Conseil rend hommage aux mérolains décédés depuis la dernière séance.*

*Approbation du compte-rendu du conseil du 11 septembre 2017.*

*Les projets ont déjà été envoyés par courriel aux conseillers ainsi qu'une note de présentation.*

**Délibérations**

**1) Transfert à Grand Lac de la compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques »**

En réalité la CALB avait déjà cette compétence mais aujourd'hui nous intégrons à cette compétence la Chautagne et l'Albanais dans le cadre de Grand Lac au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Adoptée à l'unanimité*

**1) Création de postes périscolaires.**

Un membre du personnel demande à diminuer sa durée hebdomadaire de travail de 27h à 28h hebdomadaire, ce qui entraîne changement de statut et de caisse pour les cotisations d'où cette délibération.

*Adoptée à l'unanimité*

**2) Achat de terrains aux Jacquiers**

Poursuite des achats de terrain dans le cadre du PAE des Jacquiers.

Achats Csrts Bard et copro du hameau des Jacquiers.

*Adoptée à l'unanimité*

**4) Régularisation et irrécouvrables sur factures d'eau remboursables par Grand-Lac**

Le total des pertes et dégrèvements s'élève à plus de 4300 €. Cette somme sera inscrite au budget 2018 et le remboursement en sera demandé au service des eaux de Grand-Lac.

*Adoptée à l'unanimité*

**5) DM n° 2. Régularisation sur dégrèvement TAM**

Il s'agit d'un dégrèvement accordé par les impôts sur une taxe d'aménagement d'entreprise.

*Adoptée à l'unanimité*

**6) Garantie emprunt OPAC sur achat de 2 logements Les Carrés du Sire**

**7) Garantie emprunt OPAC sur achat de 6 logements Les Carrés du Sire**

**8) Garantie emprunt OPAC sur achat de 8 logements Le Clos des Lys**

Les délibérations 6, 7 et 8 sont des délibérations types demandées par l'OPAC pour déblocage des emprunts contractés par l'OPAC auprès de la CDC pour rachat de logements sociaux.

Les garanties d'emprunt sont partagées à parts égales avec le Département.

Le Maire précise que la commune dispose d'une centaine de logements sociaux même si elle n'en a pas l'obligation, elle respecte les recommandations du SCOT.

*Adoptée à l'unanimité*

### **9) Couverture des risques pour prêt du broyeur végétal Grand-Lac.**

Il s'agit de diminuer les apports de végétaux aux déchetteries. C'est un service aux administrés qui tend aussi à un traitement plus écologique (moins de transport, plus de jardinage naturel) et inciter à respecter l'interdiction du brûlage.

*Adoptée à l'unanimité*

### **10) Délivrance des coupes affouagères et nouveaux garants de coupes**

*Adoptée à l'unanimité*

### **11) Remboursement charges appartement écoles**

Il s'agit du remboursement des charges de chauffage, eau chaude et taxe ordures ménagères des appartements loués à l'école.

*Adoptée à l'unanimité*

### **12) Retrait de la commune de Mouxy du SIVU Planet'Jeunes**

Le fonctionnement actuel répartissant les types d'accueil sur quatre communes est compliqué à gérer. La commune de Mouxy dit ne pas avoir les moyens financiers de participer au projet de construction du nouveau bâtiment. Le SIVU étudiera la possibilité d'instauration d'un droit d'entrée pour les communes non adhérentes.

*Adoptée à l'unanimité*

### **13) CLET et attribution de compensation Grand-Lac 2017**

L'attribution de compensation communautaire reste stable pour Méry à 53 800 €.

*Adoptée à l'unanimité*

### **14) Actualisation de la demande de subvention à la région pour l'entrée de la Mairie.**

Sur une base de 18 237 €. HT. La commune sollicite 40 % de subvention.

*Adoptée à l'unanimité*

### **Questions diverses**

Jean-François Buffet s'inquiète du projet d'urbanisation du secteur nord des Dimes.

Le Maire et Stéphane Roulet indiquent que la commune dispose de deux moyens de négociation pour contenir le projet : le sursis à statuer et la parcelle dont la commune est propriétaire.

En fin de réunion, le Maire présente au Conseil l'esquisse n°2 de l'architecte sur le projet de l'école. Pour préserver le plus possible un cône de vue depuis la Vierge, le projet est présenté avec un étage.

Le mercredi 13 décembre à 18h15, l'architecte viendra présenter son nouveau projet aux élus, au personnel et aux enseignants.

<b>Date</b>	<b>Travaux ou intervention</b>	<b>société</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>remarque</b>
20/10/2017	Dalles entrée de la Mairie. + rampes accès PMR	Troncy paysage	15 994 € 2 243 €	